

Population & Sociétés

L'Afrique, un continent jeune face au défi du vieillissement

Valérie Golaz*, Laurent Nowik**, Muriel Sajoux**

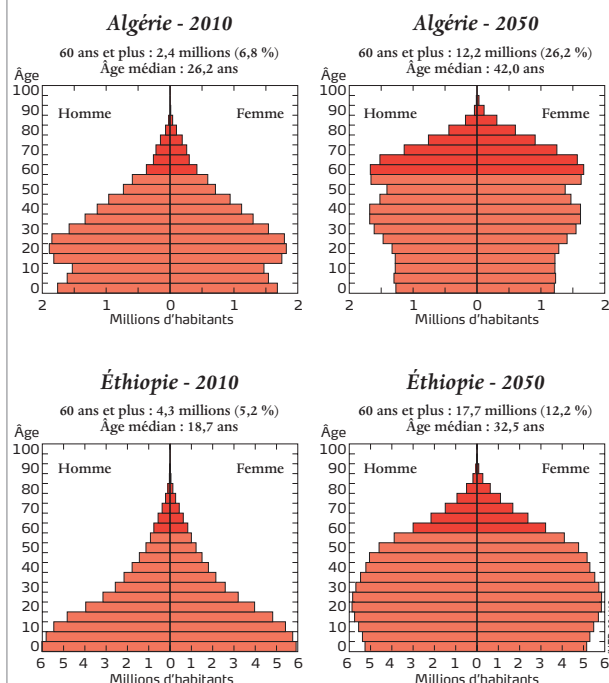
L'Afrique n'échappera pas au vieillissement de sa population en raison de l'allongement de la durée de vie et de la baisse de la fécondité. S'appuyant sur des projections, Valérie Golaz, Laurent Nowik et Muriel Sajoux présentent les évolutions probables d'ici 2050 et expliquent les défis qu'elles posent pour un continent où les politiques sociales à destination des personnes âgées sont très peu développées.

D'après les données 2010 des Nations unies [1], 5,5 % de la population africaine est âgée de 60 ans et plus, tandis que cette proportion est double en Asie (9,9 %) et en Amérique latine (10,0 %), et quatre fois supérieure dans les pays les plus développés (18,6 % en Amérique du Nord et 21,7 % en Europe). S'intéresser au vieillissement de la population en Afrique peut donc paraître prématuré. En réalité, le processus a déjà débuté et devrait progresser rapidement (figure 1).

Des pays jeunes qui vont vieillir rapidement

L'Afrique est aujourd'hui un continent où la part des jeunes est importante, puisque les moins de 15 ans y représentent 40 % de la population totale, contre 27 % dans l'ensemble de la population mondiale [1]. Au Niger, un habitant sur deux a moins de 15 ans et les personnes âgées (dans cet article, les personnes de 60 ans et plus) n'y représentent que 4 % de la population. À l'opposé du Niger, la Tunisie, qui ne compte « que » 23 % de moins de 15 ans, présente la proportion de personnes âgées la plus élevée du continent (10 %), déjà supérieure à celles observées dans d'autres pays du Sud tels que le Mexique (9 %) ou l'Indonésie (8 %). Dans les quarante prochaines années, la proportion des 60 ans et plus devrait doubler dans de nombreux pays africains si la fécondité continue de baisser au rythme

Figure 1. Deux exemples de vieillissement démographique attendu sur le continent africain. Estimations pour 2010 et scénario médian pour 2050



L'Algérie, à l'instar des autres pays du Maghreb, va connaître un important vieillissement au cours des 40 prochaines années. En 2050, l'âge médian en Algérie (âge qui divise la population en deux parties numériquement égales, l'une plus jeune, l'autre plus âgée) sera proche de celui du Japon aujourd'hui (où l'âge médian est le plus élevé du monde). L'Éthiopie dont la baisse de la fécondité a débuté plus récemment verra son âge médian multiplié par 1,7 entre 2010 et 2050 mais restera plus jeune que l'Algérie, tout en étant composé d'un plus grand nombre de personnes âgées de 60 ans et plus.

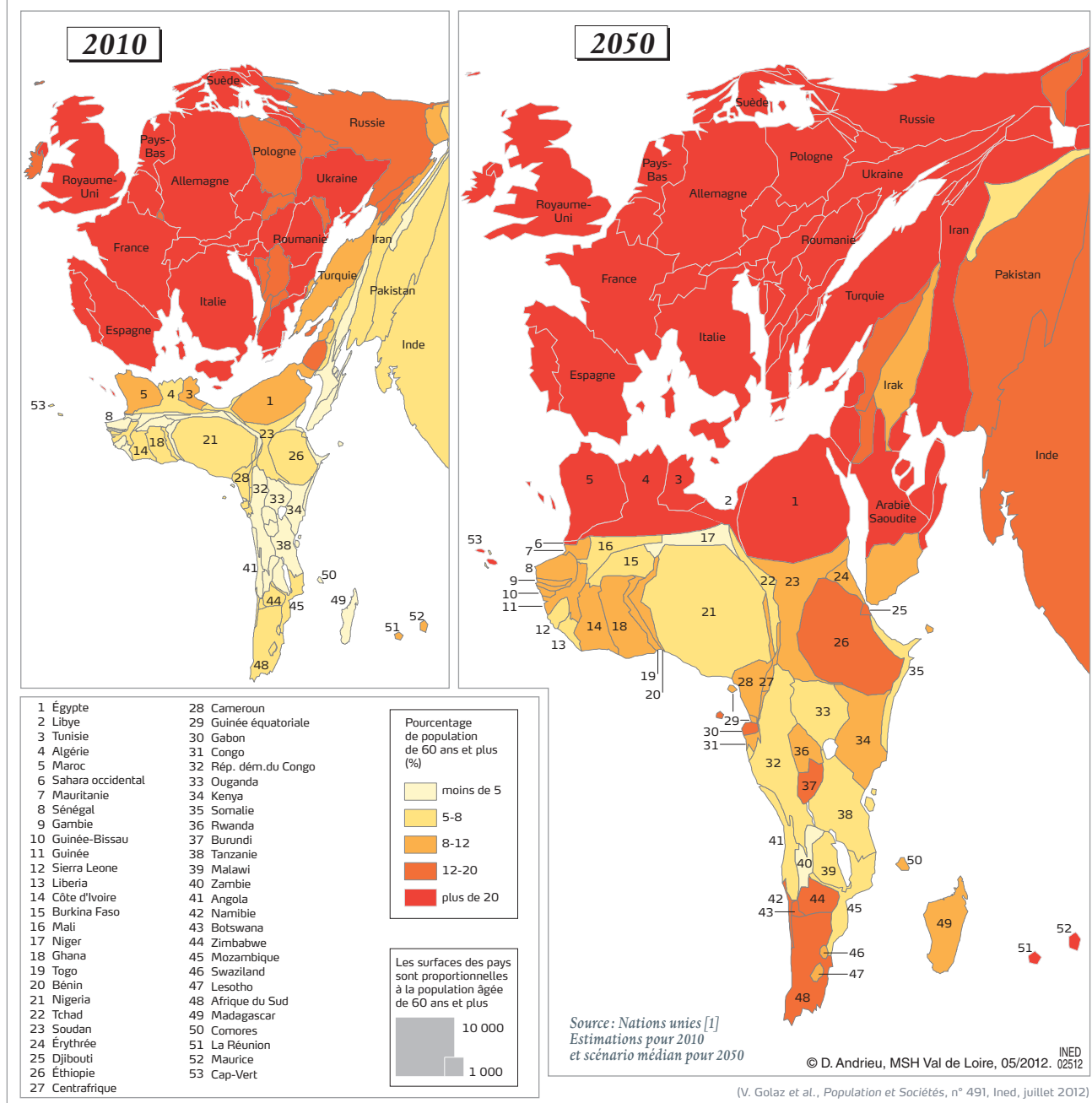
Source : [1]

(V. Golaz et al., Population et Sociétés, n° 491, Ined, juillet 2012)

* Institut national d'études démographiques – Institut de recherche pour le développement, UMR 196 Ceped

** Université de Tours, UMR Citeres 7324

Figure 2. Cartogrammes de la population âgée de 60 ans et plus en 2010 et 2050



actuel (figure 2). Elle s'échelonne alors de moins de 5 % (Zambie, Niger) à près de 30 % (Tunisie, Maurice). Ce vieillissement démographique se produira à une vitesse beaucoup plus rapide que cela n'a été le cas dans les pays développés [2].

De plus, le nombre absolu de personnes âgées devrait quadrupler en Afrique entre 2010 et 2050, passant de 56 à 215 millions, soit presque le même nombre qu'en Europe (241 millions). L'Afrique compterait alors 22,5 millions de personnes de 80 ans et plus, soit cinq fois plus qu'aujourd'hui. Les cartogrammes de la figure 2 montrent le changement démographique que vont connaître les pays africains et leur rapprochement des pays européens du point de vue du nombre des personnes âgées.

Des systèmes de retraite globalement peu développés

Quelles seraient les conditions de vie des personnes âgées demain en Afrique si la prise en charge de la vieillesse restait organisée sur les bases qui la fondent aujourd'hui? Pour la grande majorité des Africains, il n'y a pour l'instant pas de retraite au sens où on l'entend pour les pays du Nord. Les pensions de retraite sont limitées dans beaucoup de pays aux fonctionnaires et aux employés des grandes entreprises privées et les pensionnés ne représentent généralement qu'une faible part de la population âgée (figure 3). Sur le continent dans son ensemble, moins de 10% des personnes âgées peuvent prétendre à une pension de retraite, avec des

variations importantes selon les pays [3]. Les moyennes nationales recouvrent en outre de grandes disparités sociales, géographiques ou selon le sexe. Au Maroc, par exemple, si 16 % des plus de 60 ans perçoivent une pension de retraite, seules 3 % des femmes de cet âge sont pensionnées contre 30 % des hommes [4]. Dans la plupart des pays, les inégalités entre milieu rural et milieu urbain sont également très fortes.

La couverture des systèmes de pension est bien meilleure dans les pays qui ont mis en place un système de pensions non contributives, comme en Afrique australe et à l'île Maurice. Notons que des systèmes similaires sont en cours d'établissement en Afrique de l'Est, au Kenya et en Ouganda. Cependant, les pensions (parfois les minima vieillesse) ne permettent pas toujours de vivre décemment⁽¹⁾. Les pensions non contributives sont parfois très modiques (moins de 10 USD par mois prévus dans le cas de l'Ouganda), et les pensions contributives de montants souvent faibles du fait de durées de cotisation insuffisantes. Hommes et femmes continuent donc fréquemment à exercer une activité jusqu'à un âge avancé, généralement tant que leur état de santé l'autorise [4]. Au Sénégal, plus d'un tiers des personnes âgées continue à occuper un emploi [5]. Au Congo (Brazzaville), plus de la moitié d'entre elles déclare exercer une activité professionnelle. En Namibie, où la proportion de personnes âgées recevant une pension est élevée, mais où le niveau de la pension universelle est relativement faible, plus de 30 % des 65 ans et plus continuent à exercer une activité [3].

En l'absence de pension suffisante, lorsqu'une personne âgée ne peut plus travailler, elle ne peut compter que sur son réseau familial. Or, on peut s'interroger sur la capacité future des familles à accompagner la vieillesse et l'éventuelle dépendance des aînés, sans le soutien de politiques publiques adaptées, en particulier pour l'accès aux soins. Celui-ci est compliqué pour une grande part des aînés en Afrique.

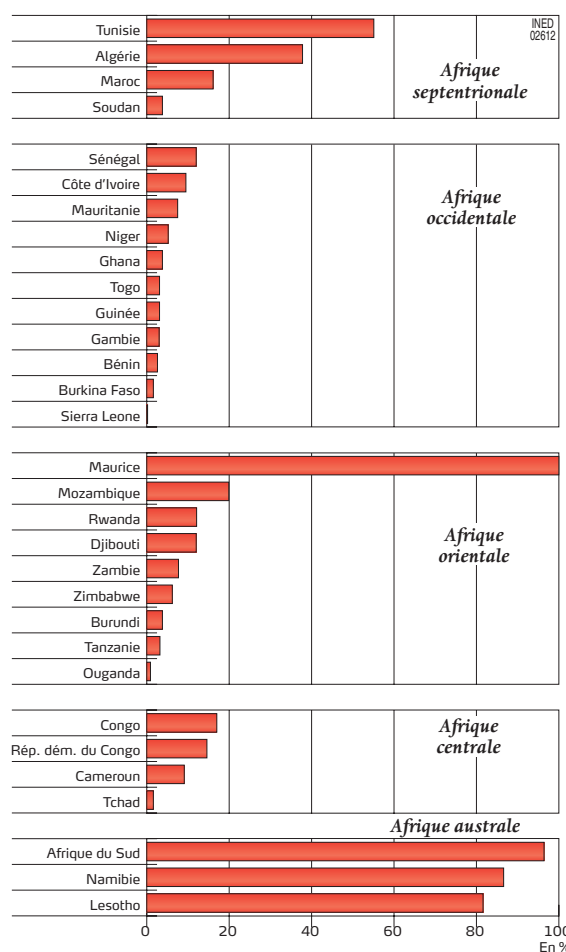
Un accès aux soins difficile pour beaucoup de personnes âgées

En matière de santé, la grande majorité des personnes âgées ne dispose pas de couverture sociale. Or les besoins en matière de santé augmentent aux grands âges. Au Maroc, seuls 13 % des plus de 60 ans disposent d'une couverture de santé, avec de fortes différences selon le genre (8 % des femmes âgées en disposent contre 18 % des hommes âgés) et selon le milieu de résidence (22 % en milieu urbain et 3 % en milieu rural) [4]. Au Sénégal, 70 % des personnes âgées ne bénéficient d'aucune couverture sociale. Même lorsqu'une prise en charge

(1) Même si des études ont montré que le fait de recevoir une pension vieillesse permet non seulement de réduire la pauvreté du ménage, mais aussi d'améliorer la satisfaction des besoins de base de la famille, notamment en matière de soins de santé.

partielle des frais de santé existe, la partie des frais non remboursés peut être relativement importante au regard de la capacité financière des individus et de leurs familles. Dans plusieurs pays, le système de santé publique assure la gratuité de certains types de soins, mais même dans ce cas, les personnes âgées peuvent rencontrer des difficultés pour y accéder. Au final, le revenu demeure un déterminant clé de la possibilité pour les personnes âgées de recourir aux services de santé [6].

Figure 3. Proportion de la population âgée* pensionnée (recevant une pension de retraite ou une pension vieillesse) vers 2005 (en %)**



Notes : * La population prise en compte est celle des 60 ans et plus, dans certains cas celle des 65 ans et plus, en fonction de l'âge légal de départ à la retraite du pays considéré.

** Dernière année pour laquelle les données sont disponibles pour chaque pays. Elles manquent pour certains pays (Kenya, Éthiopie...).

Dans les pays présentant un système de protection sociale ancien et un secteur formel de l'économie relativement étendu, les taux de couverture (part des pensionnés parmi les personnes âgées) peuvent atteindre 30 % à 50 % (cas de l'Algérie et de la Tunisie). Les taux les plus élevés (dépassant les 80 %) sont observés dans les pays qui ont instauré, en complément des systèmes contributifs (systèmes dans lesquels les retraites sont versées en fonction des cotisations passées), des systèmes de pension universelle (Lesotho, Maurice et Namibie) ou des pensions vieillesse soumises à conditions de ressources (Afrique du Sud). Mais, dans la grande majorité des pays africains, ces taux de couverture par un régime de retraite sont très faibles. Les taux les plus faibles (moins de 1 %) concernent l'Ouganda et le Sierra Leone.

Source: [3]

(V. Golaz et al., *Population et Sociétés*, n° 491, Ined, juillet 2012)

De nouveaux rapports entre générations

Bien que l'Afrique soit diverse du point de vue culturel ou politique, des changements sociaux et économiques majeurs s'observent à l'échelle du continent et ont des répercussions sur les organisations familiales. Les jeunes générations cherchent partout à s'émanciper de la tutelle des aînés; et les personnes âgées, bien que bénéficiant toujours du respect familial, voient leur statut social moins valorisé qu'auparavant. Ces processus remettent parfois en cause les solidarités intergénérationnelles constitutives du contrat social en Afrique, au détriment des plus âgés.

En milieu rural, la gérontocratie s'effrite conjointement à la transformation des modes de vie. La diminution des ressources foncières et l'attrait pour des revenus plus importants que ceux de l'agriculture conduisent les jeunes à envisager leur avenir plutôt en ville, voire à l'étranger. En milieu urbain, les conditions de vie n'ont plus rien à voir avec celles des campagnes. La logique de marché s'y est développée et a transformé les pratiques sociales. Les logements sont plus petits et plus chers; le salariat féminin se développe; les parents qui en ont les moyens investissent dans l'avenir de leurs enfants en les inscrivant dans des écoles privées relativement coûteuses, ce qui pèse sur le budget des familles. La ville peut aussi être synonyme de pauvreté et de difficultés d'insertion professionnelle. Même les jeunes diplômés peinent à acquérir leur autonomie financière et se voient souvent contraints de retarder le moment où ils entrent en union et constituent une famille.

Une complémentarité à trouver entre les différentes solidarités

Compte tenu des évolutions démographiques à venir couplées à la transformation des modes de vie, les familles ne pourront plus répondre aux besoins spécifiques des aînés si elles ne sont pas aidées et relayées. Les États africains vont devoir faire face à un double défi: consolider l'équilibre budgétaire des dispositifs existants en matière de protection sociale destinée aux personnes âgées, et assurer leur extension à une plus grande part de la population. Des politiques ont déjà été engagées dans ce sens. Par exemple, dans le domaine de la santé, le « Régime d'Assistance Médicale » en cours de mise en place au Maroc, ou le « Plan Sésame » lancé en 2006 au Sénégal, devraient tous deux alléger la charge financière de la santé pour les personnes âgées. Dans le domaine des revenus de remplacement, on peut citer les initiatives est-africaines de pensions universelles. Ces dispositifs ne devraient pas affaiblir les solidarités familiales mais au contraire leur permettre de perdurer.

La recherche d'une meilleure complémentarité entre solidarités publiques et privées devra s'appuyer sur un fort développement des systèmes de protection sociale, et ce, à tous les âges de la vie. En effet, si les personnes qui seront « âgées » en 2050 sont aujourd'hui déjà nées, la manière dont elles aborderont la phase de vieillesse (en termes de capital social et économique, en termes d'état de santé) n'est pas encore déterminée. Tout dépend de la façon dont les quarante prochaines années vont se dérouler pour elles. Préparer l'adaptation des sociétés africaines au fort vieillissement à venir nécessite par conséquent d'agir dès à présent pour améliorer l'accès de chacun à l'éducation, l'emploi et la santé. Les efforts à fournir en matière de développement des systèmes de protection sociale doivent ainsi être considérés comme un investissement social et pas seulement comme un coût [7].

RÉFÉRENCES

- [1] Nations unies, 2011 – Division de la Population, *World Population Prospects: The 2010 Revision*, <http://esa.un.org/unpd/wpp/>
- [2] Gilles PISON, 2009 – « Le vieillissement démographique sera plus rapide au Sud qu'au Nord », *Population et Sociétés*, n° 457, Ined, 4 p.
- [3] International Labour Office, 2010 – *World Social Security Report 2010/11: Providing Coverage in Times of Crisis and Beyond*, Geneva, ILO, 299 p., www.ilo.org
- [4] Philippe ANTOINE et Valérie GOLAZ (dir.), 2010 – *Vieillir au Sud: une grande variété de situations*, Autrepart, n° 53.
- [5] William MOLMY, Muriel SAJOUX, Laurent NOWIK (coord.) 2011 – Actes du colloque international de Meknès: « Vieillesse de la population dans les pays du Sud. Famille, conditions de vie, solidarités publiques et privées... », Paris, Les Numériques du CEPED, <http://www.ceped.org/cdrom/meknes>
- [6] HelpAge International, 2004 – *Age and Security: How Social Pensions Can Deliver Effective Aid to Poor Older People and their Families*, 52 p.
- [7] Gøsta ESPING-ANDERSEN, avec Bruno PALIER, 2008 – *Trois leçons sur l'État-providence*, Paris, La République des idées, Seuil, 138 p.

RÉSUMÉ

Si les pays africains sont aujourd'hui des pays jeunes, les progrès en matière de survie et la forte baisse de la natalité entraîneront un vieillissement démographique sans comparaison avec celui, beaucoup plus lent, observé dans les pays développés aux 19^e et 20^e siècles. D'ici 2050, le nombre des personnes âgées de 60 ans et plus quadruplera en Afrique, constituant un défi social supplémentaire à relever pour ce continent. Pour le moment, la prise en charge des personnes âgées en Afrique repose en grande partie sur les solidarités privées. À l'avenir, les familles auront de plus en plus de mal à répondre convenablement aux besoins spécifiques des aînés, de plus en plus nombreux, si elles ne sont pas soutenues et relayées par des politiques publiques adaptées.